



ASSURANCE CHÔMAGE : F. REBSAMEN ANNONCE QU'IL AGRÉERA L'ACCORD DU 22 MARS MALGRÉ SES DÉCLARATIONS DE CAMPAGNE ...

Le tout nouveau ministre du travail s'est très vite converti à la « realpolitik ». Lors de sa campagne municipale à Dijon, il avait soutenu, en signant la tribune du comité de suivi, l'exigence que soient examinées nos propositions de refonte des annexes 8 et 10 sur une base juste et largement partagée dans la profession.

Et pourtant le vendredi 25 avril, par la voix de son directeur de cabinet, et lui-même sur France Inter le lundi 28 avril, il a confirmé qu'il agréerait la nouvelle convention d'assurance chômage.

Il balaye ainsi d'un revers de la main les conditions de la négociation, qui ont constitué un véritable déni de démocratie, un véritable scandale pour les droits des demandeurs d'emploi, travailleurs précaires, intérimaires ou intermittents.

Manuel Valls, le nouveau Premier Ministre, assume les économies sur le dos des chômeurs indemnisés (un sur deux ne le sont pas, dans le régime général comme dans les annexes 8 et 10), en les incluant pour 2 milliards sur trois ans dans les 50 milliards d'Euros qui mettent à mal la protection sociale et les dépenses publiques.

La présence des ministres concernés, en particulier dans les festivals cet été, risque d'être mouvementée. Quand les politiques pratiquent des virages à 180° après les élections ou leur nomination comme ministre, la colère est légitime.

À nous tous de faire en sorte qu'elle soit suffisamment forte et organisée pour que nous soyons enfin entendus!

Nous sommes dans l'attente de la date d'une réunion au Medef pour examiner le projet de convention qui sera soumis à l'agrément du gouvernement. Nous appellerons à cette occasion une nouvelle journée nationale d'action unitaire dont nous préciserons rapidement les modalités.

Paris, le 30/04/2014.

Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition : son site Internet au www.fnsac-cgt.com - Email : cgtspectacle@fnsac-cgt.com
FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60